



La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer)

LE METIER

Le titulaire du DEJEPS Canoë - Kayak et Disciplines Associées en Eau - Vive est un spécialiste autonome. Dans l'exercice de ses missions, il met en œuvre des actions de formations sportives et de développement, enseigne les sports de compétition et/ou de loisir y compris en

Environnement Spécifique de façon individuelle ou collective à tous publics, en CKDA. Il peut assurer le tutorat de stagiaires en formation.

LES DEBOUCHES

Le titulaire d'un DEJEPS mention canoë-kayak et Discipline Associées en Eau-Vive exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'état ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut aussi être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Les champs professionnels de son activité, sans classement d'importance, sont à vocation soit de perfectionnement de loisir sportif, soit de pratique compétitive :

- agent de développement des activités sportives de CKDA.
- Entraîneur sportif pouvant encadrer en **Environnement Spécifique**.
- Coordinateur et gestionnaire de projet.
- Formateur de cadres.

LE DIPLOME

Diplôme : Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau-vive » confère à son titulaire les compétences suivantes :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif **y compris en environnement spécifique** (au-delà de classe III en rivière) ;
- Conduire des actions de formation.

Un Certificat de Spécialisation « Canoë-Kayak et Disciplines Associées en Mer » y est associé. Le guide de CKDA en mer peut, dans le cadre de randonnées, d'expéditions, d'entraînements et de compétitions en mer par vent supérieur à 4 beaufort sur le lieu de pratique :

- concevoir des programmes pédagogiques spécifiques de perfectionnement dans les trois domaines : technique, sécurité, environnement ;
- mettre en œuvre ces programmes pédagogiques spécifiques ;

- organiser la reconnaissance de nouveaux sites de pratiques ;
- conduire des actions de formation de cadres

Niveau : III **Code ROME** : **RNCP** : en cours

Textes réglementaires : arrêté du 1er juillet 2008
(<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/html/A8907072.html>)

Délivrance du diplôme : Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau-vive » est délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports. Le livret de formation est valable 3 ans.

VAE : les personnes ayant acquis une expérience suffisante à titre professionnel ou bénévole en lien direct avec le DEJEPS de CKDA peuvent obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience, à l'exclusion de l'UC 4 (environnement spécifique)

LA FORMATION

Déroulement : cursus continu et à plein temps, alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise

Lieu : CREPS de Dinard, CREPS de Vallon Pont d'Arc et extérieurs (Alpes)

Volume horaire : 700 heures en centre et 560 heures de stage en entreprise.

Durée de la formation : environ 10 mois

Nombre de places par session : maximum 10

Dates et Tarifs : consulter la fiche idoine

Unités de compétences DEJEPS CKDA en eau vive 525 heures de formation en centre

- UC 1** : EC de concevoir un projet d'action en CKDA
- UC 2** : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en CKDA
- UC 3** : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif en CKDA y compris en **environnement spécifique**
- UC 4** : EC d'encadrer le CKDA en sécurité en **environnement spécifique**

Stage en alternance en entreprise de 420 h

CS CKDA en mer

175 heures de formation en centre

- UC 1** : EC d'organiser la sécurité préventive d'un groupe
- UC 2** : EC d'organiser la sécurité active d'un groupe
- UC 3** : EC de naviguer avec aisance
- UC 4** : EC de concevoir des programmes d'activités en lien avec les caractéristiques environnementales d'un nouveau site de pratique

Stage en alternance en entreprise de 105 h

Formations professionnelles complémentaires

Audiovisuel, Informatique, H1 de la FFCK (habilitation à délivrer les pagaies blanches et bleues)

LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

• Titulaires du **BEES 1^{er} degré CKDA avec QC raft ou CK ou nage en eau-vive** : 175 Heures (UC 3)

• Titulaires du **permis côtier** : 32 Heures
• Titulaires du **PSE 1** : 32 heures

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Satisfaire aux exigences préalables (art. 3 arrêté du 1^{er} juillet 2008) : justifier d'une expérience d'encadrement en CK de 600h ou 3 saisons sportives, justifier d'une participation en monoplace à 2 compétitions de niveau régional ou 1^{er} niveau national dans 2 milieux différents dont une au moins en eau - vive, être capable de démontrer les gestes techniques intégrant la propulsion, l'équilibre et la direction, être capable de plonger, de nager et de s'immerger pour récupérer un objet.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables :

- le candidat titulaire d'un des diplômes suivant : BEES CKDA ,BPJEPS CK monovalent, Moniteur fédéral de la FFCK titulaire du « PSC1 »,
- le candidat titulaire de 2 « pagaies rouges » de la FFCK dans 2 milieux différents dont une au moins en eau-vive et du « PSC1 »,
- le candidat ayant effectué 20 parcours différents en classe III-IV dans les 2 dernières années (validé par le DTN sur dossier),
- le Sportif de Haut - Niveau en CK inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle.

VOS CONTACTS :

Coordonnateur pédagogique : **Robert PLATT** robert.platt@jeunesse-sports.gouv.fr - **Entraîneur équipe de France CK médaillée d'OR aux JO d'Atlanta 1996**
Partie administrative : **Nathalie DENOUAL** 02 99 16 34 23 nathalie.denoual@jeunesse-sports.gouv.fr
Partie financière : **Vincent BOUDIER** 02 99 16 55 10 vincent.boudier@jeunesse-sports.gouv.fr



LES DATES

2009 - 2010

LES TARIFS

Dossier de candidature

Retrait à partir du 20 avril 2009
Date limite de dépôt le 14 août 2009

Exigences préalables et Epreuves de sélection

24 août 2009

Positionnement

Du 09 au 11 septembre 2009

Formation

Du 14 Septembre 2009 au 30 Juin 2010

Délibération finale

Le 30 Juin 2010

REGION BRETAGNE : PROGRAMME REGIONAL DES STAGES



Cette formation figure au Programme Régional des Stages 2009-2010. Si vous êtes demandeur d'emploi et que vous entrez dans les critères, la Région Bretagne (co-financement FSE) peut prendre en charge les frais pédagogiques de votre formation.
Renseignez-vous auprès du CREPS.

TARIF FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Stagiaire relevant d'un dispositif de financement
(Employeur, OPCA, CIF, etc.)

Formation : 5 880,00 €

700 heures * 8,40 €/heure

TARIF FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Stagiaire NE relevant PAS d'un dispositif de financement
(coût à la charge du stagiaire)

Formation : 4 410,00 €

700 heures * 6,30 €/heure

HEBERGEMENT – RESTAURATION

Tarifs année civile 2009 susceptibles de modifications au 01/01/2010

➔ INTERNAT : 90 € la semaine, 18 € la journée

➔ DEMI-PENSION : 25 € la semaine, 5€ le repas

VOS CONTACTS :

Coordonnateur pédagogique : **Robert PLATT** robert.platt@jeunesse-sports.gouv.fr - *Entraîneur équipe de France CK médaillée d'OR aux JO d'Atlanta 1996*
Partie administrative : **Nathalie DENOUAL** 02 99 16 34 23 nathalie.denoual@jeunesse-sports.gouv.fr
Partie financière : **Vincent BOUDIER** 02 99 16 55 10 vincent.boudier@jeunesse-sports.gouv.fr

✂ coupon à découper ou à recopier sur papier libre

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION AU DEJEPS CKDA EAU-VIVE et CS MER

Coupon à retourner au : **CREPS de Dinard-Bretagne**
Département des Formations - BP 90243
35802 DINARD CEDEX

NOM : Prénom :

Adresse : Téléphone :

(JOINDRE UNE ENVELOPPE FORMAT A4, TIMBREE **AU TARIF 100GR** POUR L'ENVOI DE CE DOSSIER. MERCI.)

N.B. : Possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur notre site Internet : www.creps-dinard.jeunesse-sports.gouv.fr